



Le directeur du cabinet civil de la Présidence de la République Samuel Mvondo Ayolo interpellé pour l'arbitrage.

Rien ne va plus entre les enfants et l'époux du Ministre délégué auprès du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, Clémentine Ananga Messina, décédée le 5 août 2022 en Turquie, puis rapatriée au Cameroun le 11 août 2022.

En effet, l'une des filles de l'ancienne Ministre décédée, se réclamant porte-parole des enfants, a saisi le directeur du cabinet civil de la Présidence de la République, Samuel Mvondo Ayolo, à l'effet de contester la décision prise « unilatéralement » par leur père, d'enterrer leur maman dans « champs de manioc ».

Dans une correspondance 28 août 2022, consultée par **237actu.com**, Jacqueline Christelle Ananga, sollicite l'arbitrage du Directeur du cabinet civil de la Présidence de la République, pour que soit trouvé un accord avec leur papa, Pierre Ananga Messina, sur le lieu de l'enterrement. **« Bien que la concession familiale (lieu choisi par la défunte) dispose de suffisamment d'espace (expertise d'un architecte à l'appui), son époux, notre papa, a décidé pour des raisons qui nous échappent de l'inhumer dans son champs de manioc, un terrain vague exposé aux profanations de tous ordre avec pour seul argument des promesses d'investissement à une échéance incertaine »**, écrit-elle.

Avant d'indiquer que la volonté de leur maman a toujours été d'être enterrée au domicile familial à Zima, et nulle part ailleurs : **«ce serait une honte que de la voir enterrée sur un terrain vague, comme si elle n'avait pas de domicile familial. Comme si elle ne s'était jamais investie dans ce village qui lui était si cher. Toute chose également qui la priverait du reste du droit à certains rites d'accompagnement traditionnel des défunts, en l'occurrence 'l'Essani' »**, ajoute-t-elle, avant d'appeler Samuel Mvondo Ayolo à la rescousse pour amener Pierre Ananga Messina à respecter la volonté de sa femme : **«Nous sollicitons, nous enfants, à travers cette tentative désespérée, votre bienveillance afin que les dernières volontés de notre très regrettée maman puissent dans la mesure du possible être respectées »**.

Lire la correspondance de Jacqueline Christelle Ananga, adressée au Directeur du cabinet civil de la Présidence de la République

ANANGA MESSINA
 Jacqueline Christelle epe EKODO
 Christelleananga@gmail.com

Yaoundé, le 28 Août 2022

A
 MONSIEUR LE MINISTRE
 DIRECTEUR DU CABINET CIVIL
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Objet : Inhumation de Mme ANANGA MESSINA
 Clémentine MINDEL/MINADER

Monsieur le Ministre Directeur du Cabinet civil,

Je viens très humblement auprès de votre haute bienveillance solliciter votre aide pour le respect des dernières volontés de ma défunte mère, la très regrettée Mme ANANGA MESSINA Clémentine, Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture et du Développement rural, chargé du Développement rural.

Sans vouloir faire opposition ou obstruction au bon déroulement des obsèques de notre maman, je viens au nom de mes frères et sœurs solliciter votre aide relativement au lieu d'inhumation de notre défunte mère.

En effet, le lieu choisi pour l'inhumation de sa dépouille a été fait contre le gré de ses enfants, de sa famille, de certains patriarches du village, et contre la volonté de la défunte elle-même dont les dernières volontés sont connues depuis 2020.

Bien que la concession familiale (lieu choisi par la défunte) dispose de suffisamment d'espace (expertise d'un architecte à l'appui), son époux, notre papa a décidé pour des raisons qui nous échappent de l'inhumer dans son champs de manioc, un terrain vague exposé aux profanations de tous ordre avec pour seul argument des promesses d'investissement à une échéance incertaine.

Monsieur le Ministre, pour une personnalité avec tant d'années de service et une femme ayant tant oeuvré pour le bien-être de tous, pour ce visage de la république, ce serait une véritable honte que de la voir enterrée sur un terrain vague, comme si elle n'avait pas de domicile familial. Comme si elle ne s'était jamais investie dans ce village qui lui était si cher. Toute chose également qui la priverait du reste du droit à certains rites d'accompagnement traditionnel des défunts, en l'occurrence l'«Essani».

Au vu de ce qui précède, et toujours dans l'optique d'un bon déroulement desdites obsèques, nous sollicitons, nous les enfants, à travers cette tentative désespérée, votre bienveillance afin que les dernières volontés de notre très regrettée maman puissent dans la mesure du possible être respectées.

Dans l'attente d'une suite que nous espérons favorable, veuillez agréer, Monsieur le Ministre Directeur du Cabinet civil, l'expression de notre très haute considération.


 ANANGA Christelle epe
 EKODO